L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE, 28 DÉCEMBRE 1879

## Assainissement des villes infectées par la fièvre jaune.

Plusieurs renseignements importants, qui me sont parvenus après la publication de mon dernier article sur ce sujet, me décident à y ajouter un nouveau développement.

C'était le 20 novembre que je faisais savoir, et, quelques jours plus tard on me communiquait le "Daily American" de Nashville, du 19 novembre, dans lequel je trouve une substantielle "Semi-paper" au Septième Meeting annuel de l'"Association Américaine de la Santé publique", présentée par le Dr L. Cabell, Président de cette Association, et Président actuel du "National Board of Health."

Il est impossible de penser à une source plus élevée et plus sûre les renseignements qui nous manquaient.

Quand j'affirmai l'année dernière que j'étais sûr que l'"National Board of Health" qui hésitait, et faisait encore attendre la recommandation qu'exige le Congrès, avant de mettre à la disposition du professeur Gamgee les deux-cent mille piastres votées pour la construction du "Refrigerating vessel", cette impression était partagée par l'"National Board of Health" n'a jamais hésité; il a toujours présenté, aussi fortement que possible, les vues de M. Gamgee, et point d'autres.

Voici un premier renseignement fourni par le président Cabell: "Le National "Board of Health", étant d'opinion "qu'il fallait pour le succès de l'expérimentation projetée, qu'elle fût confiée, dès le début, aux parties, à ceux "qui l'avaient conçue et exposée, jusque "à propos de donner avis au Secrétaire "du Trésor, de faire le contrat avec l'inventeur des plans qui avaient été si fortement recommandés par le "Board "des Experts de la Marine"... c'est ainsi dit aussi M. Gamgee.

Mais, le Secrétaire du Trésor, M. Sherman, dans une première proposition avec le Comité Exécutif du Board of Health, semblait n'après avoir Mon examiné quel était son devoir, il ne se trouvait pas autorisé à faire pas contrat, autrement qu'il est établi par les "Revised Statutes"; d'autre part, il semblait qu'en Comment publiquement, après avoir des plans et spécifications, et qu'en adjugeant l'exécution à l'entrepreneur responsable qui offrirait de faire le travail au plus bas prix.... "to the lowest responsible bidder."

Ainsi, Monsieur le secrétaire du Trésor connaît et interprète les lois des Etats-Unis mieux que le Congrès!

Ce qui est évident, c'est que bien des pannes étrangères se bien des intérêts particuliers s'agitent autour de la question; le "Scientific American" vient, à propos, de publier un article très-intéressant, qui, à propos, explique fort bien que les parties rivales, dont les plans ont été rejetés par le Board des Experts, en sont égrouvé du ressentiment: mais, ce qui lui paraît moins excusable, c'est de voir que des personnes qui avaient d'abord approuvé le projet de l'expérimentation du "Refrigerating-Vessel", entraînées ensuite par une apparente opposition de l'opinion publique, à l'occasion du Typhus, aient devenues hostiles au National Board of Health."

Pour lui, "il est libre de dire que, dans son jugement, l'affaire du Plymouth, comme elle a été rapportée par une commission navale, n'a aucunement décidé la question, et, qu'après avoir voté en faveur de l'opportunité de mettre à l'épreuve les plans du Professeur Gamgee, il reste dans les mêmes dispositions, et que, par conséquent, il regrette les circonstances malheureuses qui ont empêché de faire l'expérience du "Refrigerating Ship".

Pour en finir avec cet épisode, si fanatiquement interprété, du Plymouth, qu'il me soit permis de rapprocher de l'opinion du Président Cabell celle de Dr. J. S. Billings, que je trouve dans le numéro de janvier 1880 de "l'International Review". Il n'y a rien de plus nouveau:

"L'expérience du Plymouth est loin de démontrer l'inutilité du froid comme désinfectant de la fièvre jaune, attendu que, d'après les rapports publiés, il ne paraît pas que les objets de literie, ni les vêtements des hommes du bord, aient été désinfectés; on sait que, tout le sujet de l'application du froid artificiel, comme moyen de désinfection des navires et des cargaisons, demeure *sub judice*." Page 33.

Dans mon premier article, je n'ai en vue que cette application du *froid artificiel* à la désinfection des navires; dans celui-ci, je voudrais au moins indiquer quelques autres moyens dont l'art peut disposer pour leur assainissement. Il va sans dire que même M. Gamgee est loin d'être exclusif. Le froid est sans doute principal agent pour la destruction du principe morbifique de la fièvre jaune, mais il en préconise beaucoup d'autres, même le chaud, à l'aide de vapeurs ou d'air *surchauffé*; le président du "National Board of Health", est le premier à le proclamer:

"Le froid est seulement une partie dit-il et même une très petite partie des moyens que le professeur Gamgee propose dans son plan de l'assainissement des navires. Dans une communication adressée au Board, le 22 avril, outre le froid, monsieur Gamgée proposait plusieurs autres moyens:

1° "Des chlorures délinquescents, et en particulier le chlorure de magnésium, pour enlever à l'air toute particule solide et toute humidité....

2° "Une chambre fermée pour la purification des vêtements....

3° "Des gaz anti-septiques, en solution, et forcés par pression à pénétrer dans les recoins les plus inaccessibles....

4° "Le lumière électrique, pour éclairer les profondeurs du navire....

5° "Des bains médicamenteux pour les passagers....

6° "Des appareils nouveaux, pour prévenir des vapeurs et des gaz asphyxiants....

Tel est, dit-on Gamgee que même le président Cabell, tel est l'ensemble de moyens, "une combinaison d'instrumentalities" qu'a proposé M. Gamgee, pour délivrer du poison de la fièvre jaune les navires qui le recèlent. Gamgee en a voit, cet ensemble de moyens d'assainissement, est bien autre chose que la simple *réfrigération*; le Board of health national l'a recommandé tout entier, à titre d'expérimentation.

Dans une première contribution à la Nouvelle-Orléans, sur ce sujet: "Possibilité de l'extinction de la fièvre jaune," M. Gamgee n'est tenu dans des généralités scientifiques d'une haute portée: "Géographie physique de la mer"... "Sources de la Fièvre Jaune"... "Navires spéciaux"...

Sous ce dernier titre, il fait entrevoir la possibilité de faire construire des *navires à l'épreuve de fièvres*.... "à class of fever-proof ships."

Certes, M. Gamgee est un homme d'une puissante imagination; mais n'est surtout un ingénieur beaucoup plus distingué; il a fait des preuves. On ne saurait donc lui reprocher trop de confiance.

Après le procès de sa première lettre, il était difficile qu'on ne lui en demandât pas quelques autres; il est à prévoir une pour la seconde prochaine.

Dr J. C. FAGET.

Pour Noël est en vente, 2 cents seulement à l'Abeille Bureau.

## La détonation en France.

OPINION D'UN JOURNAL ANGLAIS.

Sous ce titre: "La Situation en France," un journal militaire allemand, la "Kreuz Zeitung," publie un article dont nous détachons les lignes suivantes:

"Du côté de la France, nous devons toujours nous attendre à quelque chose d'extraordinaire....

"Quant à présent, il reste cet important obstacle de plus quelle sorte l'unanimité de l'union dans les événements politiques qui se préparent là-bas.

"Nous ne pouvons que suivre avec une attention sérieuse le développement des choses, afin de ne pas nous trouver surpris par l'événement.

"Rappelons-nous surtout qu'en France, on a coutume de mettre fin aux difficultés intérieures par "une action à l'extérieur."

"Nous devons d'ailleurs, plus certaines qu'en aura reconnu à ce sujet que, de deux les partis qui maintenant se pouvoir, celui qui gagnera le plus facilement les sympathies sera celui-là même qui les a déjà vues plus chez de nos voisins...."

"Nous ne comptons pas après-demain contre l'Allemagne complète de l'avoir la plus chez de nos mains. La nation française veut la paix, en définitive, et souhaite de la garder longtemps encore.

En cet-il de même dans les hautes sphères de l'empire allemand!

Un qual Détour qui rendrait en lui-même public et l'agréabilité, est le bien-être.

Achetez le gant de peau "Marguerite" chez A Quentin & fils, il n'a pas d'égal.

## La dissolution de la Chambre en France.

Les journaux européens nous arrivent [illegible] Jules Simon.

Les droites s'y attendaient, car la circulaire suivante a paru dans le *Soir* du 9

Paris, le ..... 1879.

Secrétariat des Droites,
11, rue Paul-Louis Courier, 11
(Impasse de la Visitation.)

Mon ancien collègue,

Actualité oblige, je vous adresse ci-joint une circulaire du comité des droites.

Les bureaux des Droites ont cru opportun de s'en préoccuper et de préparer dès à présent des moyens d'action.

Je viens donc, en leur nom, faire un pressant appel à votre concours le plus [illegible] ce n'est pas pour le mettre à l'épreuve.

Les hommes de 1877 [illegible] que vous avez été [illegible] jusqu'au mois d'octobre 1877, et de ne signaler comme qui vous paraîtraient dignes de notre confiance;

2° Les hommes, autant que possible [illegible] qui, dans les postes que vous avez occupés, vous ont apporté un concours dévoué et assurent encore disposés à vous aider à la défense sociale dans une juste discrétion.

Vieillissez, cher ancien collègue, agréer l'expression de mon affectueux souvenir et de toute ma gratitude.

*Le président du comité des Droites*
*Drolet.*

Quoiqu'il en soit, il est certain que les représentants [illegible] à la République. Ce serait des espérances [illegible] dissentiments qui viennent de la part [illegible] dans le parti national. Les radicaux doivent être, indubitablement [illegible] de résultat; ils ne sont arrivés qu'à donner un retour de confiance aux adversaires de la République. Le dénouement dont nous parlons ci-qui a été publié par le *Soleil* du jour.

"Le langage du gouvernement manifeste l'indécision également. L'*Ordre*, dans cette la circulaire du "bureau des droites", annonce, ainsi, la prochaine entrée en campagne contre la République:

"Ce n'est point, dit-elle, à préparer des scrutins parlementaires, à combiner des opérations de haute stratégie, à surveiller les mouvements des groupes, à écouter les rumeurs des coteries que nos amis des Chambres doivent consacrer leurs efforts. Il faut qu'ils regardent partout, et recueillent ce que remplit le vain bruit des discussions et ce qu'agite une politique condamnée.

"Il faut qu'ils parlent à la France, qu'ils manifestent leur énergique résolution de donner un point d'appui solide à tous les intérêts froissés, à toutes les consciences outragées, comme aussi d'être les défenseurs intrépides de toutes les victimes de la République, et de marcher hardiment [illegible] des [illegible] opinions [illegible] de la démocratie.

"Soyons prêts aux [illegible] et travaillons avec ardeur à réunir en un puissant faisceau toutes les souffrances, tous les griefs et toutes les indignations qui, d'un bout du pays à l'autre, protestent contre la République."

Le *Figaro* plus net encore, adhère formellement à la circulaire du comité des droites:

"Nous ignorons complètement, dit-il, l'organisation de l'agence de la rue Paul-Louis-Courier,—si c'est là que siège le comité droites,—mais nous l'approuvons sans réserves, car son but ne peut tendre qu'au renversement constitutionnel de la République.

"A cet égard, il n'est pas prématuré de prendre ses mesures d'avance. Les conservateurs doivent tenir compte du mécontentement des catholiques froissés dans leurs convictions les plus intimes; ils doivent s'adresser particulièrement aux victimes de la République, aux fonctionnaires dépossédés de leurs places et à qui l'injustice du gouvernement a fait des loisirs. Ces gens sont des auxiliaires précieux."

Et, plus loin, il ajoute:

"Il est donc prudent d'escompter, par avance, l'éventualité de cette dissolution. Elle s'imposera forcément, parce que les républicains ne peuvent vivre longtemps encore dans la situation pleine d'équivoques où ils sont."

Voilà donc la coalition des droites reformée, grâce aux errements de l'extrême gauche et d'une partie de l'Union républicaine, grâce aux brandons de discorde lancés par les Floquet, les Clémenceau et les Lockroy. On va recommencer cette comédie de l'Union conservatrice, qui, cependant, a en constamment un si médiocre succès.

La *République française* n'est pas du tout contente de cette perspective de la dissolution et publie un très long article qui débute ainsi:

Les journaux hostiles à la République parlent depuis quelques jours de la dissolution inévitable et prochaine de la Chambre des députés, sur un ton d'assurance affectée qui doit suffire à prouver au public avisé qu'il ne s'agit là que d'une ruse de guerre, que d'un piège auxquels l'opinion ne saurait se laisser prendre.

La démocratie républicaine n'a aucune raison de désirer la dissolution anticipée de la Chambre; elle en a tout au contraire, de nombreuses et de fort sérieuses pour souhaiter que les députés actuels remplissent jusqu'au bout et dans toute son étendue le mandat qui leur a été confié par le suffrage universel.

"Il y a d'abord un intérêt supérieur qu'il faut sauvegarder avant tous les autres, c'est l'intérêt de la stabilité et du caractère définitif de nos institutions. Après la défaite de la coalition mechanique et cléricale, après le scrutin du 14 octobre confirmé d'une manière si éclatante par les élections sénatoriales du 5 janvier, après la révélation pacifique du 30 janvier qui a fait passer le pouvoir exécutif de la République des mains du maréchal de Mac-Mahon dans celles du président Grévy, le Pays en a pu et le droit de se dire que rien ne pouvait plus le troubler dans la sécurité de sa défiance, en sagesse, son esprit de conciliation et l'union de tous les bons citoyens, elle avait fondé le gouvernement qu'elle désirait depuis si longtemps, le gouvernement d'elle-même par elle-même, un gouvernement régulier, stable, définitif, capable de se défendre et de s'imposer au respect de tous par l'importance et l'éclat de ses services. Nous considérons comme une nécessité politique de premier ordre de ne pas tromper la France dans son vœu, trouvé et son espérance à peut-être, en renvoyant avant le terme légal la période des agitations électorales. La Chambre de 1876 a été dissoute par l'effet des partis coalisés qui ont cru pouvoir obtenir du pays qu'il désavouât ses mandataires. Bien loin de désavouer les députés qui avaient eu confiance, le pays les a élus. Malgré quelle pression, au prix de quels efforts? Personne ne l'oublie dans nos départements.

"Le 16 mai [illegible] encore dans [illegible] mêmes sur la conscience nationale, et c'est là ce qui rend si pénible, si angoissante la question [illegible] qui se saurait être quelque [illegible] lutte auxquelles la France [illegible] fin par un acte de un volidité énergiquement imprimée. Tout le monde se souvient des balles et fermes paroles par lesquelles M. le président Grévy clôtura les travaux interrompus de la chambre de 1876, avant de lire le décret qui prononça la dissolution: "Le pays dira que, dans un courte carrière, la Chambre n'a pas pour un seul jour de bien mérité de la France et de la République." Ces paroles, le suffrage universel les a comprises. La Chambre actuelle est à peu près la même que celle de 1876. Elle est animée du même esprit, elle peut beaucoup, comme on s'en aura bientôt, pour affermir nos institutions nouvelles; elle a reçu comme elle le mandat d'affermir et de développer la République; elle en a le vœu et le [illegible] M. le président Grévy, qui le connaît bien, n'a pas de motifs et de [illegible] de renoncer à l'opinion qu'il s'était faite de ses aptitudes, de son bon vouloir et des services qu'un gouvernement habile et ferme est en droit d'en attendre. D'ailleurs, dans le court message par lequel le nouveau président a inauguré ses magistrature, il a déclaré que nulle entreprise contraire aux nécessités de la volonté nationale du genre de celle qui, l'année précédente, avait si vivement ému la France, n'est à-dire nulle dissolution anticipée, n'aura-t-il rien de désormais. Il y a, [illegible] sorte de promesse qui ne saurait [illegible] pas l'être. [illegible] M. le président Grévy [illegible] que que ce soit dans le pays le tempérament net et prudent de la direction générale de l'opinion. Il sait que ce que le pays demande avant tout, c'est le fonctionnement régulier, paisible, sans secousses, sans incidents extraordinaires, du régime républicain, tel qu'il est aujourd'hui [illegible]. Les pouvoirs publics sont [illegible] pour [illegible] temps. Il est que ce temps est nécessaire pour [illegible] que la consolidation soit [illegible]. Rien ne prouve mieux la stabilité du nouveau gouvernement que l'espèce parfait suivant lequel le [illegible] a pu se compléter les [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]